

26 et la douille 27 pour le déclin. Sur la partie 20 — le couvercle — est rapporté un grain 28, ou autre surélévation analogue, qui sert à éviter la chute des montures optiques

5 lorsque l'appareil photographique est fermé. Toute la surface de la boîte photographique, ou sa partie essentielle, est de préférence pourvue de cannelures plastiques aux endroits où, jusqu'ici, était prévue une grai-

10 nure analogue au cuir. Ces cannelures permettent et facilitent le maintien de la boîte dans la main, même lorsque les mains sont humides, ce qui est particulièrement important lorsque la boîte est faite en une ma-

15 tière lisse, comme, par exemple, la bakélite.

Pour l'ouverture et la fermeture de l'appareil, c'est-à-dire pour la séparation du couvercle 20, on utilise, d'une part, les anneaux 30 mentionnés plus haut dans l'in-

20 troduction, d'autre part, la pièce rapportée 31 qui est prévue faisant saillie sur le couvercle. Par un simple mouvement de rotation, le boîtier se laisse facilement ouvrir à l'aide de cet organe. Contrairement aux

25 saillies connues jusqu'ici, qui sont disposées au-dessus et au-dessous du plan médian, ces deux organes se trouvent au-dessus du plan médian, ce qui rend possible une ouverture plus facile. Le viseur par transparence 26

30 est — en vue de recevoir une monture avec des lentilles optiques, non représentées sur le dessin — constitué en forme de cadre. Dans ce but, le viseur par transparence est,

35 contrairement aux viseurs par transparence simples connus jusqu'ici, constitué sous forme de boîte, de préférence de contour prismatique.

Afin qu'il ne se produise aucune difficulté pour l'image dans le viseur, la partie principale du boîtier de l'appareil est, conformé-

40 ment à l'invention, constituée à pans coupés sur sa face supérieure, de sorte que, contrairement aux dispositifs connus jusqu'ici, le bord antérieur du boîtier n'est pas

45 gênant. Un tel pan coupé est montré en 32 sur le dessin.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet des perfectionne-

ments aux appareils photographiques consistant en : 50

a. Un obturateur pour chambres photographiques et boîtiers de films en rouleaux, caractérisé par les points suivants, considérés séparément ou par groupes :

1° La plaque d'obturateur est pourvue 55 d'une saillie retournée, sur laquelle s'appuie l'organe de pression, par la pression duquel la plaque pivote et, par l'action du ressort qui est fixé sur la plaque et sur la seconde plaque d'obturation, cette dernière plaque 60 d'obturation est mise en rotation ;

2° La plaque d'obturation présente l'ouverture d'exposition et la plaque de recouvrement consiste, par contre, en une pièce sans ouverture et est disposée derrière la 65 plaque d'obturateur ;

3° Le déclenchement de la plaque d'obturateur a lieu au moyen de ressorts, seulement lorsque le bord inférieur de la plaque de recouvrement atteint sa position horizon- 70 tale.

b. Un boîtier d'appareil photographique à bobines, caractérisé par les points suivants, considérés séparément ou par groupes :

4° Il consiste en deux parties, l'une des 75 deux parties présentant tous les organes importants pour l'appareil — porte-objectif, chambre d'obturateur, douille pour le déclin, chambres des bobines et paliers des bobines, fenêtre du film, viseur par transparence, 80 anneaux de suspension — la deuxième partie constituant simplement le couvercle du boîtier ;

5° Le viseur par transparence est constitué en forme de boîtier ; 85

6° La partie principale présente, sur sa face supérieure, une forme en pans coupés ;

7° Le couvercle du boîtier est pourvu d'une protubérance, par exemple en forme de grain à l'endroit rencontrant le viseur ; 90

8° Les deux parties du boîtier sont pourvues sur toute leur surface, ou sur une grande partie de celle-ci, de cannelures plastiques, verticales ou horizontales.

Fritz KAFTANSKI.

Par procuration :

L. CHASSEVENT ET P. BROU.